

Les principes de l'entreprise
GAUFF GmbH & Co. Engineering KG



1. Nous sommes un prestataire de service axé sur nos clients, et la satisfaction de nos clients est notre priorité absolue. Forts de nos compétences professionnelles, nous restons proches de nos clients pour identifier leurs besoins et développer les bonnes solutions. Nos clients sont aussi nos collègues et partenaires, qui travaillent avec nous pour trouver et réaliser la meilleure solution.
2. Les produits que nous proposons aujourd'hui sont le résultat d'une constante adaptation aux processus nécessaires pour répondre aux besoins de nos clients. Dans la gestion des projets, nous adoptons une approche de grande responsabilité individuelle. Nous accordons une haute priorité à la prévention des erreurs, à la sécurité et la santé de nos collègues, de nos partenaires et la nôtre.
3. Nos produits sont constamment adaptés aux les plus récents développements et à leur fonctionnalité. En matière d'innovations, nous portons une attention toute particulière à leur fiabilité, et nous choisissons celles dont le résultat permet d'assurer la compétitivité à long terme.
4. Nous vivons notre devise «L'union fait la force» et sommes toujours prêts d'apporter notre soutien à nos collègues sur place. Cela nous place très près des défis actuels et futurs, et nous permet de sauvegarder les emplois de notre entreprise et d'en créer de nouveaux.
5. En tant qu'entreprise familiale, nous avons des exigences élevées de conduite personnelle en matière d'intégrité et d'équité dans nos rapports entre nous, avec nos clients et nos partenaires. Nous attachons une grande importance à l'observation des lois et le respect des règles sociales, aussi et en particulier à l'étranger. Nous contribuons à la promotion des aspects économiques, sociaux, environnementaux et culturels du développement durable dans les pays développés et en voie de développement. Nous respectons la Charte des droits de l'homme de l'ONU, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques [PIDCP de l'ONU], l'Agenda 2030 de l'ONU pour le développement durable avec ses 17 objectifs et cibles de développement durable, l'Accord de Paris sur le climat de 2015, les normes fondamentales du travail de l'Organisation internationale du travail relatives aux droits de l'homme fondamentaux, universels et indivisibles, ainsi que les lois et réglementations locales [nationales].
6. Dans le cadre de nos activités, nous suivons les principes fondamentaux de la norme internationale de gestion environnementale ISO 14001 afin d'identifier, de prévenir ou d'atténuer les risques et les impacts environnementaux et sociaux, ainsi que les violations des droits de l'homme. Pour ce faire, nous appliquons des normes environnementales et sociales reconnues au niveau international, telles que les Principes de l'Équateur, les normes de performance de la SFI et les directives ESS du groupe de la Banque mondiale. Lorsque les exigences nationales sont moins strictes ou que des entités nationales (telles que l'armée) sont exclues, nous cherchons à combler ces lacunes. Ce processus implique toutes les parties prenantes concernées afin de permettre la transparence, les doléances et une compensation équitable.
7. Nous croyons en une concurrence loyale sans corruption. Notre organisation se fonde sur la division du travail et la délégation. Ainsi, demander des décisions, l'ouverture d'esprit et la capacité de critiquer sont toujours souhaitées en matière de coopération.
8. Nous améliorons continuellement notre système QM en obtenant régulièrement la certification selon la norme ISO 9001 et nous renforçons continuellement nos performances environnementales.